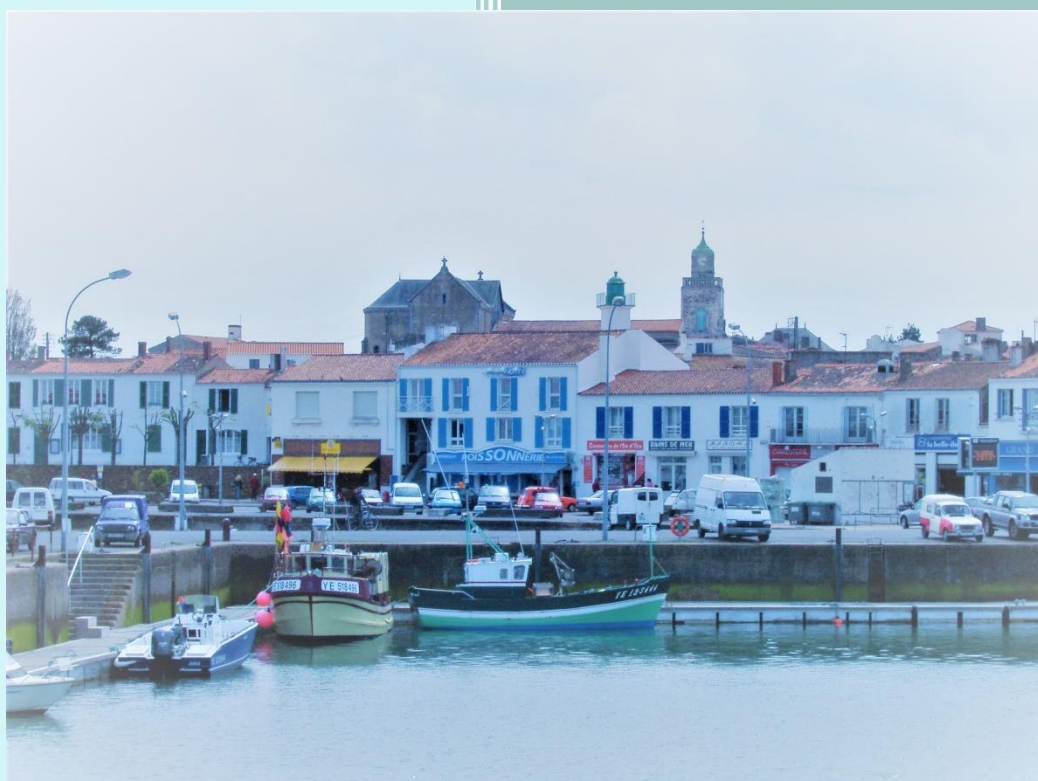


Conditions générales de vente



Atlantic-Hotel

Ces conditions générales de vente sont applicables pour toute réservation faite en direct avec la réception de l'hôtel (téléphone, mail, courrier...), ainsi que sur les sites internet de réservation en ligne. Ces conditions sont présumées être lues et acceptées de tout client procédant à une réservation.

Article 1^{er} : réservation

En toute période, la réservation ne devient effective qu'à réception du règlement de la totalité du séjour.

En cas de réservation sur un site de réservation en ligne (Booking ou site de l'hôtel), le règlement de la totalité du séjour s'effectue en ligne, à l'exclusion du petit-déjeuner et de la taxe de séjour.

En cas de réservation par téléphone ou courriel, un lien sera envoyé par mail invitant le client à régler la totalité du séjour, à l'exclusion du petit-déjeuner et de la taxe de séjour, lien qui ne sera valable que 24 heures. Ce n'est qu'à réception de ce règlement que la réservation devient effective. Pour que sa réservation soit effective, le client peut également choisir de régler la totalité du séjour en chèque, en chèques vacances ou par virement bancaire (uniquement si ces moyens de paiement sont reçus au moins 7 jours avant la date prévue d'arrivée). Le chèque sera alors encaissé dès sa réception, tandis que les chèques vacances seront gardés et encaissés uniquement 7 jours avant la date d'arrivée conformément aux conditions d'annulation. L'envoi de chèque et chèques vacances se fait sous l'unique responsabilité du client, de telle sorte que la responsabilité de l'hôtel ne pourra être engagée.

La carte bancaire ayant servi lors de la réservation pourra servir le jour de l'arrivée du client afin d'effectuer une pré-autorisation d'un montant de 50 (cinquante) euros par nuit, sans excéder 200 (deux cents) euros dans le cadre d'un séjour. Si la carte bancaire ayant servi au règlement lors de la réservation est arrivée à expiration avant le début du séjour, alors l'hôtel se réserve le droit de demander au client une carte bancaire valide lors de son arrivée afin d'effectuer une pré-autorisation.

Sans arrhes, une option pourra être demandée par le client. L'option n'est valable que 5 jours de novembre à mars et 24 heures d'avril à octobre. L'hôtel se réserve le droit de ne pas accepter d'option selon ses capacités d'accueil. Passé ce délai, l'option sera réputée annulée.

En toutes hypothèses, la réservation sera considérée comme ferme qu'à réception du règlement de la totalité du séjour comme susmentionné.

Le Client est seul responsable du choix de son hébergement, des services et des prestations ainsi que de leur adéquation à ses besoins, de telle sorte que la responsabilité de l'hôtel ne puisse être recherchée à cet égard. Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux. Toute réservation faite pour autrui doit être faite au nom du tiers titulaire du séjour.

Article 2 : Tarifs

Les prix sont indiqués en Euros et TTC, taxe de séjour en sus, pour un nombre déterminé de personnes par chambre et pour la date choisie. Le petit déjeuner et autres services sont facturés en supplément par personne et par jour. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur le jour de la réalisation de la réservation. Les tarifs sont majorés de la taxe de séjour. Ils peuvent être modifiés en cas de changement législatif et/ou réglementaire susceptibles d'entraîner des variations de prix tels que : modification du taux de TVA applicable, instauration de nouvelles taxes, etc.

La taxe de séjour fixée par notre commune est de 1,54 € /jour/adulte (à partir de 18 ans), à régler sur place.

Article 3 : Moyens de paiement

Les moyens de paiement autorisés à titre d'arrhes et de règlement sont :

- Carte bancaire Visa, Mastercard (16 chiffres, date d'expiration, code CVC à 3 chiffres à l'arrière de la carte).
- American Express (15 chiffres, date d'expiration, code à 4 chiffres sur le devant de la carte).
- Chèques vacances ANCV.
- Chèques uniquement pour le versement des arrhes.
- Virements bancaires.

Le règlement des suppléments est exigé au plus tard le jour du départ des clients, aucun crédit ne sera accepté par l'établissement. Tout retard de paiement constaté par l'hôtel lui confère le droit de facturer au client des pénalités de retard. Les frais de procédure engagés par l'hôtel pour recouvrer ses créances sont à la charge du client.

Article 4 : modification de réservation

A réception du règlement, la réservation devient définitive. Toutes modifications de dates et/ou du nombre de personnes devront être signalées à l'hôtel dans un délai raisonnable, et ces modifications ne seront possibles qu'après accord de l'hôtel. Pendant le séjour, pour toute interruption ou réduction du séjour pour quelle que raison que ce soit, les nuitées annulées seront facturées en totalité, tout séjour réservé est dû en sa totalité.

Pour tout séjour écourté, ou dont l'arrivée est différée, ou avec diminution du nombre de chambres, signalé moins de 7 jours avant la date d'arrivée prévue ; les nuitées annulées seront facturées à hauteur de 100% du tarif de la chambre.

En cas de prolongation de séjour, les conditions générales de l'hôtel s'appliqueront sur les nuits supplémentaires.

A moins de 7 jours de la date d'arrivée, aucun report de séjour ne pourra être exigé par le client. A plus de 7 jours de la date d'arrivée, un report de séjour pourra être demandé par le client selon ces mêmes conditions générales.

Article 5 : Annulation

En cas de demande d'annulation, un mail ou un courrier écrit sera demandé au client. Sans retour de la part de l'hôtel, la demande d'annulation ne sera pas considérée comme prise en compte. En cas d'annulation :

- La somme de 10 euros sera dû à plus de 7 jours de la date d'arrivée par chambre annulée.
- Le règlement de la totalité du séjour sera conservé à moins de 7 jours de la date d'arrivée.

Si le client n'annule pas sa réservation 7 jours avant son arrivée, celui-ci se constitue débiteur du montant correspondant. Le Covid n'est pas une cause d'annulation sans frais. Seule une annulation de la part de la Compagnie Yeu Continent est recevable pour permettre une annulation sans frais jusqu'au jour de l'arrivée. Si la Compagnie Vendéenne annule ses traversées, que ce soit au départ de Fromentine ou bien Saint-Gilles-Croix-de-Vie, le client devra alors se rapprocher de la compagnie Yeu Continent.

Article 6 : animaux de compagnie

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les animaux ne sont pas acceptés au sein de l'établissement. Si le client arrive le jour de son arrivée en présence d'un animal de compagnie, ce dernier peut se voir refuser l'accès à l'établissement, et un montant correspondant à la totalité du séjour sera dû.

Article 7 : vols et dégradations

En cas de perte des clés, de vol ou de dégradation au sein de l'établissement, l'hôtel se réserve le droit de prélever un montant équivalent aux dommages causés :

- Toutes nos chambres sont non-fumeurs. Si une odeur de cigarette et/ou des dégâts dus à la consommation de tabac ou toute autre substance sont constatés au sein de la chambre, l'hôtel se réserve le droit de facturer le client à hauteur d'une nuit supplémentaire.
- En cas de perte des clés, l'hôtel se réserve le droit de prélever la somme de 30 euros par clé perdue et 10 euros le porte clé, soit la somme de 100 euros pour le trousseau complet.
- Tout objet manquant et/ou endommagé constaté dans les chambres ou dans les parties communes de l'hôtel et non signalé par le client à son départ, sera facturé et acquitté par prélèvement sur la carte de crédit du client donnée en garantie.

Le Client accepte et s'engage à utiliser la chambre ainsi que les espaces communs mis à sa disposition, de manière raisonnable. Tout comportement contraire aux principes de sécurité et/ou d'hygiène, aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public pourra conduire l'hôtel à demander au Client de quitter l'établissement, sans remboursement.

Article 8 : Responsabilité

L'Établissement ne pourra être tenu pour responsable, ni des vols, ni des dégradations que peut subir le matériel ou les biens entreposés par le client au cours du séjour que ce soit à la bagagerie, dans les chambres ou dans le local à vélos. En aucun cas, l'Établissement ne pourra être tenu pour responsable de la disparition d'objets personnels. Des coffres forts sont à disposition dans toutes les chambres. L'hôtel décline toute responsabilité pour les nuisances occasionnées à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement. L'hôtel n'est pas responsable des coupures électriques intervenant sur le réseau extérieur à l'établissement.

Article 9 : Clauses particulières

Les chambres sont accessibles à partir de 15 heures et devront impérativement être libérées avant 11 heures le jour du départ. Le cas échéant, une nuit supplémentaire sera dû.

Ces conditions de vente sont modifiables à tout moment, et les conditions applicables seront celles en vigueur à la date où la réservation sera effectuée.

L'hôtel est ouvert de 8 heures à 20 heures, par conséquent une arrivée en dehors de ces horaires doit être notifiée à l'hôtel dans un délai raisonnable.

Tout litige qui n'aurait pu être réglé à l'amiable et relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution, du présent contrat sera soumis à l'appréciation des tribunaux dans le ressort desquels est soumis l'hôtel.

En cas de non-disponibilité de l'établissement, en cas de force majeure, de problème technique dans l'Hôtel ou pour toute autre raison, celui-ci se réserve la possibilité de faire héberger totalement ou partiellement les Clients dans un Hôtel de catégorie équivalente pour des prestations de même nature. L'Hôtel ne pourra être recherché en paiement d'une quelconque indemnité complémentaire.

L'unique accès à l'hôtel se fait par un escalier de 15 marches, dérogation technique des normes handicapées.